



“Morbihan, foot gagnant !”

Procès verbal de la cellule « Litiges et contentieux »

Séance du 24 février 2026

Membres présents : G. GOUZERCH – C. CARADO – D. LE BOUEDEC

Rencontre Trophée du Morbihan U14 – B.O. Questembert 2 / G.J.Pays de Rochefort 1

Réserves d'avant match sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de la B.O.Questembert, pour le motif suivant : des joueurs du club de la B.O.Questembert sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission, après études des pièces jointes au dossier, dit que :

Le joueur de la B.O.Questembert 2 , SEVESTRE Nolan, licence 2548325954

Le joueur de la B.O.Questembert 2, DUVIVIER Ruben, licence 9605086008

Le joueur de la B.O.Questembert 2, JEGO Jules, licence 9602556520

Le joueur de la B.O.Questembert 2, GRAYO Yann, licence 9602242136

Le joueur de la B.O.Questembert 2, DAHALANI Noah, licence 9602778248

Apparaissent sur la FMI lors de la rencontre U14 R2 Breizh Cola Poule C , Redon Atlantique Vilaine 1 /B.O.Questembert 1 du 07/02/2026, ainsi que sur la FMI de la rencontre en référence.

Par ces motifs, donne match perdu par pénalité au club de la B.O Questembert 2.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la Commission d'appel du District du Morbihan, dans un délai de 2 jours à compter du jour de la notification. Article 98.1 es Règlements de la Ligue de Bretagne.

Le Responsable de la cellule « Litiges et contentieux »

Didier LE BOUEDEC